

Séance du vendredi 25 novembre 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
André BECK, Dominique RISTORCELLI, Charles KREMPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF, Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY, Emmanuelle BONDUELLE, procuration à Raymonde SEILER, Elodie DEMARE, procuration à Dominique RISTORCELLI

Absents excusés sans procuration : Claude SCHULLER,

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 9

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 17/11/2022

7. Travaux de restauration de la Vieille Tour et murs du cimetière : attribution des marchés

Monsieur le Maire expose :

La maîtrise d'œuvre de la restauration de la Vieille Tour et des murs du cimetière a été confiée à JL ISSNER, architecte du patrimoine.

Les travaux de restauration ont fait l'objet d'un marché en procédure adaptée (MAPA). Ce marché a été décomposé en 2 lots et a fait l'objet des publicités suivantes :

- Publication sous forme dématérialisée des pièces du marché sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 07/10/2022 ;
- Publication sur le site de la mairie.

La date limite de remise des offres était fixée au 10 novembre 2022 à 12h.

Les plis ont été reçus sous format dématérialisé et transmis à l'architecte maître d'œuvre pour analyse.

Les offres ont été classées selon les critères suivants :

- Prix : 50 points
- Valeur technique de l'offre (méthodologie 20 points – Expérience de travaux similaires 10 points – effectifs affectés à l'opération et qualification 10 points – planning détaillé du chantier 10 points) : 50 points

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°	Intitulé du lot	Nombre d'entreprises ayant répondu	Estimation en phase DCE * en € HT	Entreprise retenue	Note (sur 100)	Montant de l'offre après vérification en € HT
01	Pierre de taille – maçonnerie - échafaudage	2	372 358,50 €	SCHERBERICH MH	100	367 128,90 €
02	Charpente	2	94 454,50 €	CHANZY-PARDOUX	100	90 997,50 €

*DCE : Document de Consultation des Entreprises

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'engager les dépenses correspondant aux montants cités ci-dessus ;
- d'attribuer les lots 01 et 02 aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire –

Le Maire –

Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 2/12/2022 affiche le 2/12/2022

